



Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 13 septembre 2021 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et messieurs les conseillers suivants :

Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 21-09-214

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et en ajoutant les points suivants :

- 4.12 Offre de service de Thibodeau Laberge architectes pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du bureau municipal, pour approbation (doc)
- 7.3 Formation en eaux usées pour M. Gabriel Marquis, employé des travaux publics, pour approbation

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 76, carré des Pensées, pour approbation (doc)
- 4.3 Plans projets de l'aménagement du bureau municipal et par Éric Thibodeau, architecte, pour approbation (doc)
- 4.4 Politique culturelle et du patrimoine et son plan d'action, pour approbation (doc)
- 4.5 Directrice générale : Bilan des heures de vacances et supplémentaires accumulées, pour information
- 4.6 Renouvellement de la convention d'exploitation d'*un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb[®]* avec le Réseau Biblio de la Montérégie, pour approbation (doc)
- 4.7 Appel d'offres public pour travaux d'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal, pour approbation
- 4.8 Engagement de la responsable des finances, pour approbation
- 4.9 Remplacement d'enseignes pour identifier certaines infrastructures municipales, pour approbation (doc)
- 4.10 Réponse de la Fabrique concernant la proposition d'entente de partenariat du stationnement de l'église avec la Municipalité, pour approbation (doc)
- 4.11 Demande d'utilisation du local au centre communautaire Charles-D'Auteuil par la troupe aventuriers du groupe Scouts Vallée-des-Monts, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Entériner le mandat à Tetra Tech pour les services professionnels nécessaires à la demande d'aide financière PAV-Volet Accélération, pour approbation (doc)
- 6.2 Demande d'aide financière au MTQ dans le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération pour le chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Résultat d'ouverture des soumissions pour le projet Bassin de rétention des eaux usées et recommandation de M. Janick Soucy, ingénieur, pour approbation (doc)
- 7.2 Ordonner des travaux construction pour le projet de Bassin de rétention des eaux usées, pour approbation

8 Santé et bien-être

- 8.1 Budget révisé 2021 – Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

10 Loisirs et culture

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-215

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 août 2021
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 16 août 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 21-09-216

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :

277 199,21 \$

Salaires : 52 430.01 \$
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.

Résolution numéro 21-09-217

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 76, carré des Pensées

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 76, carré des Pensées, soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 1 103,35 \$
Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 21-09-218

4.3 Plan de projets de l'aménagement du bureau municipal préparé par M. Éric Thibodeau, architecte

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'accepter le plan projet d'aménagement du bureau municipal préparé par M. Éric Thibodeau, architecte.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-219

4.4 Politique culturelle et du patrimoine et son plan d'action

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'adopter la Politique culturelle et du patrimoine – La culture et le Patrimoine au cœur de la communauté angéloirienne et son plan d'action.

Il est également **résolu** de remercier le Comité de soutien à l'élaboration de la politique ainsi que Mme Suzanne Lemieux, chargée de projet, pour leur implication, leur travail et leur disponibilité tout au long du processus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.5 Bilan des heures de vacances et supplémentaires accumulées de la directrice générale

Mme Pierrette Gendron, directrice générale, dépose le bilan de ses heures supplémentaires accumulées ainsi que de ses vacances courues.

Résolution numéro 21-09-220

- 4.6 Renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb[®] avec le Réseau Biblio de la Montérégie
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'accepter le renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb[®] du Réseau Biblio de la Montérégie pour une durée du contrat de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, pour la Bibliothèque Françoise Guertin Lachance.

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Denis Paquin, ainsi que la directrice générale, Mme Pierrette Gendron, à signer tous les documents à cette fin.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-221

- 4.7 Appel d'offres public pour travaux d'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal et nomination de la responsable de l'appel d'offres
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de procéder à l'appel d'offre public pour les travaux d'accessibilité au centre communautaire et au bureau municipal par le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité – projets de petite envergure.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale, comme responsable de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-222

- 4.8 Engagement de Mme Nancy Leblanc au poste de responsable des finances
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'engager Mme Nancy Leblanc au poste de responsable des finances et que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-223

- 4.9 Remplacement d'enseignes pour identifier certaines infrastructures municipales
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de remplacer les enseignes identifiant certaines infrastructures municipales au coût approximatif de 1 500 \$, d'affecter ce montant au budget 2021 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-224

- 4.10 Réponse de la Fabrique concernant la proposition d'entente de partenariat du stationnement de l'église avec la Municipalité
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'accepter les modalités proposées par la Fabrique à inclure dans l'entente de partenariat avec la Municipalité concernant l'utilisation du stationnement de l'église.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-225

- 4.11 Demande d'utilisation du local au centre communautaire Charles-D'Auteuil par la troupe aventuriers du groupe Scouts Vallée-des-Monts
-

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de permettre à la troupe aventuriers du groupe de Scouts Vallée-des-Monts, l'accès au local du sous-sol du Centre communautaire Charles-D'Auteuil, et ce, tous les jeudis entre 18h et 21h à compter du mois de septembre 2021 à la mi-juin 2022.

Il est également résolu de leur permettre l'utilisation de la salle numéro 1 du centre communautaire gratuitement une fois durant la période pour une activité spéciale selon les modalités des locations de la salle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-226

- 4.12 Mandat à Thibodeau Laberge architectes pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du bureau municipal dans le cadre du PRABAM
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de mandater la firme Thibodeau Laberge architectes, pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du bureau municipal au coût de 7 820 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-227

- 6.1 Entériner le mandat à Tetra Tech QI pour les services professionnels nécessaires à la demande financière PAV-Volet Accélération pour le chemin de la Grande-Ligne
-

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'entériner le mandat à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI pour les services professionnels afin d'assister la Municipalité dans la préparation de la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie (PAV) – Volet accélération, pour le projet d'infrastructure de voirie sur le chemin Grande-Ligne au coût de 11 787,50 \$, taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au fonds général et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-228

- 6.2 Demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local* pour le chemin de la Grande-Ligne
-

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-229

- 7.1 Soumissions reçues pour la construction d'un bassin de rétention des eaux usées et adjudication du contrat
-

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions le 8 septembre 2021 à 11 heures, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a reçu 6 soumissions pour les travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)
Gestion Dexsen inc.	281 614,02 \$
B. Frégeau et fils inc.	325 114,81 \$
Huard Excavation inc.	387 000,12 \$
Excavation Civilpro inc.	398 446,44 \$
MSA Infrastructures inc.	403 016,12 \$
Le Groupe LML Ltée	414 238,47 \$

Considérant que l'étude de conformité des soumissions réalisées par M. Janick Soucy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI, conclut que Gestion Dexsen inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'octroyer le contrat à Gestion Dexsen inc. pour les

travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées selon la recommandation de M. Janick Soucy, ingénieur, de Tetra Tech QI, au coût de deux cent quatre-vingt-un mille six cent quatorze dollars et deux sous (281 614,02 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Bassin de rétention des eaux usées*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux de construction, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Gestion Dexsen inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-230

7.2 Ordonner des travaux de construction pour le projet de Bassin de rétention des eaux usées

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, une municipalité peut ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit, dans cette résolution, à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût à même ses fonds généraux non autrement appropriés, à même une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes dont le versement est assuré ou à même ces deux sources de financement;

Considérant que la Municipalité s'approprie la subvention versée dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la réalisation des travaux;

Considérant que le Conseil municipal juge opportun d'ordonner des travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'ordonner des travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux usées au coût de deux cent quatre-vingt-un mille six cent quatorze dollars et deux sous (281 614,02 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres – *Bassin de rétention des eaux usées* préparé par la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-231

7.3 Formation en eaux usées pour M. Gabriel Marquis, employé des travaux publics

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'inscrire M. Gabriel Marquis, employé des travaux publics, à la formation en eaux usées au coût approximatif de 6 000 \$, d'affecter ce montant au budget 2021 et 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-232

8.1 Budget révisé de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'accepter le budget révisé de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville en date du 5 juillet 2021 et d'acquitter le solde de 137 \$ correspondant à 10 % du déficit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 21-09-233

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
secrétaire-trésorière